



ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE PHILADELPHIE



Celui qui a le Fils a la vie; celui qui n'a pas le Fils de Dieu n'a pas la vie.
1 Jean 5 v. 12

Rév. Dr. Éden McGuffie, Pasteur

Rév. Jean Max Destiné, co-pasteur

ÉTUDES BIBLIQUES 02 DÉCEMBRE 2008

LA DISPENSATION DE LA LOI

- a) Elle s'étend de l'appel du Sinaï au Calvaire de l'Exode à la croix; soit une durée de (1491) mille quatre cent quatre vingt onze années.
La condition de l'homme au début de cette dispensation : voir **Exode 19 :1-8**. L'homme se confiait dans sa force, au lieu de dépendre de Dieu.
- b) La responsabilité de l'homme. **Exode 19 :5** de garder la loi incluant les (10) dix commandements et les lois morales et civiles.
Ces lois qui ont été énoncées exclusivement à Israël **Rom 2 :1-12 & 9 :1-4**
- c) La chute de l'homme **II Rois 17 :7-19; Actes 2 :22-23**.
Ils ont failli de garder la loi & la seule personne qui a accompli la loi : ils l'ont crucifié.
- d) Les conséquences de la chute de l'homme **II Rois 17 :1-6 & 20; 25 :1-11**
- e) La condition morale de l'homme : (déchue)
- f) La miséricorde de Dieu s'expliquait dans le fait que le jugement sur Jérusalem et sur la nation d'Israël fut retenu pour (40) quarante ans après la crucifixion

- Dispensation de la grâce à venir-